

SEANCE du : 20 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 14 juin 2022.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Bruno BODIN	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Philippe BARON	Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Anita BRIFFE	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Hélène BROSSEAU à partir de 19h53	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Marie JARRY à Emmanuelle MENARD	Jamel CHENIOUR à Bruno COTHOUIS	Marinette TALLIER à Bruno COTHOUIS
Corinne BAUDRY-GELLE	Hélène BROSSEAU de 19h45 à 19h53	Sandra CAILTON à Yannick CHARRIER

Secrétaire de séance : Constance MACKOW, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.
Assistait également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
Mathieu LEGAY - Directeur Général Adjoint

BOCR

Acquisition de terrain pour le crématorium

La commune de Bressuire doit acquérir, auprès de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, une emprise foncière de 10 591 m² environ (à confirmer après bornage) à prendre dans la parcelle cadastrée XC n° 4 représentant une superficie totale de 229 840 m² sise ZAE @LPHAPARC.

Cette acquisition permettra la construction et l'exploitation du crématorium de Bressuire par la Société Nouvelle de Crémation (SNC). La SNC est la société titulaire du contrat de délégation de service public pour la construction et l'exploitation du crématorium.

Modalités et conditions d'acquisition de la parcelle concernée :

- ZC4p d'environ 10 591 m² à confirmer après bornage
- Prix ; 16 € HT/m², TVA sur marge en sus
- Frais de raccordement aux réseaux à la charge de la commune
- Frais d'acte notarié à la charge de la commune

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** les modalités et conditions d'acquisition de la parcelle cadastrée ZC n° 4p, soit environ 10 591 m², sise zone d'activités @lphaparc à Bressuire (79300) **au prix de SEIZE EUROS HORS TAXES (16 €) le m²**
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération y compris les actes notariés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20220624-DC_DEL_2022_126-DE
Date de télétransmission : 24/06/2022
Date de réception préfecture : 24/06/2022